



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 04/02/2016

Référence
2016_02_07

Objet de la délibération
Adhésion à l'association Éner'gence

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	28	36

Date de la convocation
28/01/2016

Date d'affichage
28/01/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016 et le 4 Février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la communauté de communes du Pays d'Iroise sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents : Mmes : BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, SOUDON Chantal MM : CUILLANDRE François, CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GUEGANTON Loïc, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MOAL Gurvan, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, OGOR Pierre, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, FAYRET Thierry, représenté par sa suppléante Mme CHALINE Nathalie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLEC Claude à BONNARD LE FLOCH Frédérique, MALGORN Bernadette à M SIFANTUS Bruno, QUIGUER Tifenn à M PICHON Ronan, MM : PELLICANO Fortuné M. RIOUAL Bernard, MASSON Alain à M. NEDELEC Yohann, MOUNIER Gilles à M. TALARAMIN André, GOURVIL Armel à M. CUILLANDRE François, M. TANGUY Bernard à Mme BALCON Claudie

Excusé(s) : Mmes : ABIVEN Charlotte, FORTIN Laurence MM : CAP Dominique, KERMAREC Charles, LE GAC Didier, TALARMAIN Roger

Assistaient en outre à la réunion : Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, CANTEGRIL Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. TALARMIN André

Objet de la délibération :
Adhésion à l'association Éner'gence

Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest, a engagé une démarche avec les communautés du territoire relative à la demande en énergie et aux énergies renouvelables, souhaitant ainsi impulser une dynamique et une réflexion en matière de maîtrise de l'énergie.

Poursuivant notamment des objectifs de préservation des ressources naturelles

et de lutte contre l'effet de serre, Ener'gence assiste les collectivités dans la mise en œuvre de programmes de réduction des consommations et dépenses d'énergies par des actions de conseil, d'information et de sensibilisation sur les équipements et leur utilisation. Elle agit pour ses membres, dont fait partie le Pôle métropolitain du Pays de Brest, sous une forme de partenariat associant leurs objectifs et l'intérêt général.

La présente convention (jointe en annexe) a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Pôle métropolitain du Pays de Brest et Ener'gence s'engagent à mettre en œuvre un programme de travail, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées ci-dessus.

Le programme de travail pour l'année 2016 est le suivant :

- Dans le cadre de la révision du SCOT : rédaction du diagnostic énergétique du Pays de Brest et détermination des enjeux, proposition d'un volet énergie climat dans les orientations que fixera le PADD
- Préfiguration d'une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat sur le Pays de Brest : état des lieux, concertation des acteurs et proposition d'organisation. Cet état des lieux comportera en outre les caractéristiques du parc de logements du territoire, les initiatives existantes favorisant la rénovation de l'habitat. Il permettra au territoire de fixer des objectifs de rénovations. Cette concertation permettra également de proposer une organisation adaptée au territoire, en identifiant les moyens disponibles et mutualisables.
- Animation des réflexions relatives aux enjeux énergie climat du territoire, au sein du Comité de Pilotage Energie mis en place par le Pôle Métropolitain du Pays de Brest
- Accompagnement du Pôle Métropolitain lors de l'instruction technique de certains dossiers sollicitant le contrat de partenariat (cible énergie).

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser :

- le Pôle métropolitain du Pays de Brest à adhérer à Ener'gence et à verser une cotisation annuelle de 26 355 euros pour 2016,
- le Président à signer la convention d'adhésion à Ener'gence

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical autorisent

- le Pôle métropolitain du Pays de Brest à adhérer à Ener'gence et à verser une cotisation annuelle de 26 355 euros pour 2016,
- le Président à signer la convention d'adhésion à Ener'gence

Pour extrait conforme,

A Brest, le 08 février 2016



François Cuillandre